

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### L'Union sociale pour l'habitat approuve le relèvement du plafond du Livret A

L'Union sociale pour l'habitat a pris note avec un très vif intérêt de la communication en Conseil des ministres du Ministre de l'Economie et des Finances, par laquelle il confirme le doublement du plafond du Livret A auquel s'était engagé le Président de la République et décide de son augmentation de 50% d'ici à la fin de l'année.

Il conviendra de suivre avec une attention toute particulière l'accroissement des encours qui résultera du calendrier annoncé des augmentations successives du plafond. Ces ressources devront en effet faire face à des besoins croissants qui naîtront :

- d'une part de l'augmentation du rythme de la construction dans les zones où la demande est la plus forte, et qui sont donc les plus chères,
- d'autre part des sollicitations dont fera l'objet la Caisse des dépôts en matière de financement des collectivités locales ou des emplois d'intérêt général (transports, plan Campus, plan Hôpitaux, eau et assainissement...)
- enfin de la volonté du Gouvernement de parvenir à un accroissement du nombre de logements très sociaux, ce qui implique une bonification des prêts, notamment à partir des résultats du Fonds d'Epargne.

L'Union sociale pour l'habitat rappelle également la nécessité de réfléchir à une baisse des taux d'intérêt des prêts aux organismes Hlm, seule à même de permettre la production de logements sociaux à des loyers plus bas qu'à l'heure actuelle. Or celle-ci n'est possible qu'à partir d'une baisse du coût de la ressource pour la Caisse des dépôts, en revoyant la rémunération du système bancaire dans la collecte de l'épargne réglementée.

**L'Union sociale pour l'habitat** représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 800 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération des Offices publics de l'habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social).

Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

En 2011, 91 000 logements destinés à la location ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété, produisant environ 15 000 logements par an destinés à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Par ailleurs, 8 000 logements ont été vendus à leurs locataires occupants ou à d'autres personnes physiques et 79 000 étaient en cours de commercialisation fin 2011. Animés par 13 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 76 000 salariés.

Pour en savoir plus : [www.union-habitat.org](http://www.union-habitat.org)

Paris, le 23 août 2012

**Contacts presse :** Nelly Haudegand / Christine Dalle - Direction de la Communication et des Revues - Tél. : 01 40 75 52 70